

Point n'est besoin de se confondre en excuses à cause du souci qu'on se fait pour ses intérêts nationaux si l'on prend ces intérêts dans le sens le plus large et le plus éclairé au point de faire la part de la coopération internationale et de l'assistance mutuelle. Nous ne croyons pas non plus qu'il soit utile de masquer les intérêts particuliers en tentant même le plus sincèrement du monde de les mettre en équation avec les intérêts généraux de l'ensemble de l'humanité. Ce qui s'impose au contraire, c'est que toutes les délégations s'appliquent avec soin à définir clairement quels sont leurs intérêts et cherchent sérieusement à concilier leurs intérêts particuliers avec ceux des autres pays. C'est précisément grâce à un tel accommodement que le Comité déterminera et protégera les intérêts de l'humanité et assurera l'exploitation des fonds marins au-delà de la juridiction nationale au profit du genre humain tout entier, eu égard plus particulièrement aux besoins et intérêts particuliers des pays en voie de développement.

Peut-être, alors, que l'un des grands facteurs qui entravent le progrès du Comité est le fait qu'il existe toujours de sérieuses incertitudes quant à l'équilibre à réaliser entre les intérêts nationaux et internationaux relativement au fond de la mer aussi bien en-deça qu'au-delà de la juridiction nationale. Nombreux sont les Etats qui ne possèdent pas encore suffisamment de données sur les ressources des zones qui touchent à leurs côtes. On connaît trop peu les ressources virtuelles des bassins océaniques. Mais ce qui est plus grave encore, c'est l'absence d'une ligne de démarcation précise et agréée de la région sise au-delà de la compétence nationale, de sorte que les Etats peuvent difficilement déterminer leur position quant au régime à élaborer pour cette région. Et vice versa, l'incertitude actuelle quant à la nature du régime qui s'appliquera à la région s'étendant au-delà des limites de la juridiction nationale est telle que les Etats peuvent difficilement décider de la position qu'ils devraient prendre quant à la ligne de démarcation précise et agréée pour cette région. Enfin, pour compliquer davantage une situation déjà fort complexe, il reste aussi pour plusieurs Etats à trouver des réponses à de sérieuses questions sur les répercussions que les décisions ultimes concernant la ligne de démarcation précise et le régime à instituer pourront avoir sur l'ensemble de leurs intérêts dans l'utilisation de la mer à des fins défensives, économiques, sociales et scientifiques.

...../